

Paris, le 17 avril 2018

Le 16 mai prochain, devant tous les tribunaux de France aura lieu une mobilisation organisée spontanément par des parents victimes d'exclusion parentale ou de placements injustifiés de leurs enfants. Notre organisation a été sollicitée à plusieurs reprises par les organisateurs pour participer à cet événement que nous soutenons sur le fond, mais auquel nous ne souhaitons pas nous associer sur la forme, dans la mesure où nous privilégions la voie de la négociation avec les autorités.

Nous sommes cependant solidaires de cette colère légitime exprimée par les familles qui dénoncent le manque d'objectivité flagrant des décisions judiciaires qui participent à la destruction du lien familial sans raisons fondées sur des actes répréhensibles ou moralement contestables.

Selon l'esprit de la CIDE, aucun enfant ne devrait être privé de l'un de ses parents sans cause de danger probante. Ces dispositions qui s'imposent à notre droit interne ne sont pas respectées par de nombreux magistrats et par les institutions de protection de l'enfance.

Nous demandons instamment à Monsieur le Président de la République et au gouvernement de prendre les dispositions qui s'imposent pour qu'une véritable politique de protection de la cellule familiale naturelle (excluant tout dogmatisme tendant à privilégier l'émergence d'une tyrannie de certaines minorités), soit mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Le Président
Claude Nérès